

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à 19H00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 17 mars 2025.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE GUEN Nadège.

SECRETAIRE DE SEANCE : GOASTER Samy

Délibération n°2025-025

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES FONCIERES

ACQUISITION DE L'ESPACE MURIGNEUX (LAMBALLE TERRE & MER)

Lamballe Terre & Mer est propriétaire de l'espace sportif Murigneux, sis 4 rue Murigneux, sur la parcelle cadastrée AH0029 d'une contenance de 1 429 m². Il est composé d'un bâtiment patrimonial ancien en pierre et brique ainsi que d'une extension plus récente accueillant les espaces sportifs. Il n'y a pas d'espaces verts extérieurs. Le bâtiment de 1 300 m² accueillait :

- Divers espaces sportifs : dojo, tir à l'arc, pétanque,
- Des espaces annexes : bureaux, vestiaires, salle de réunion, stockages.

À la suite du transfert des activités dans les nouveaux équipements sportifs communautaires, ce bâtiment est devenu vacant. Lamballe Terre & Mer propose la cession du bien à la commune au prix de 50 000 €, compte tenu de l'état dégradé des locaux et la nécessité de désamiantage en cas de travaux affectant la structure.

Considérant :

- Que l'avis France Domaine du 19 avril 2024, sollicité par Lamballe Mer & Mer, valorise le bien à 310 000 €, avec une marge d'appréciation de 10%,
- Que les acquisitions, inférieures au seuil de 180 000 €, ne sont pas soumises à l'avis des domaines délivré par la Direction Immobilière de l'Etat (DIE),

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'acquérir l'espace Murigneux, cadastré AH 0029, en l'état, au prix de 50 000 €,
- DIT que les frais d'acte sont à la charge de la Commune,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **31 MARS 2025**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



St. L.

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 31 MARS 2025

De la publication le 31 MARS 2025

[Signature]

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale